

## **Conseil municipal du Mercredi 27 Août 2008**

Le Conseil Municipal de SAINT-LÉONARD, légalement convoqué le vingt Août deux mille huit, s'est réuni le vingt-sept Août deux mille huit, à vingt heures trente, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MALANDAIN, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur MALANDAIN Bernard, Maire,  
Messieurs HOGUET Bernard, HERVIEUX Denis, LE CALVEZ Jean-Paul,  
Madame DEGREMONT Marie-Lise, Adjointes au Maire,  
Messieurs DAUDRUY François, PLANEIX Jean-Alain, LEBER Alain, Mesdames  
HACHE Elvira, MALANDAIN Bernadette, Messieurs LAPERDRIX Claude,  
GOUBERT Pierre, CAVELIER Daniel, Madame VALOIS Josiane, Messieurs  
LECROSNIER Serge, DUBOCAGE Josselin, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés :** Messieurs DUTOT François, LEVASSEUR Lucien.

**Etait absent non excusé :** Monsieur MALANDAIN Pierre

Assistait également à la réunion Mme LE LEU Monique, secrétaire de Mairie.

Après l'appel nominal, Madame MALANDAIN Bernadette est élue secrétaire de séance.

A la lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1er Juillet 2008, il n'y a pas d'observation particulière.

L'ordre du jour est ouvert :

### **QUESTION N° 01 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU DOJO**

Depuis plusieurs années, les Présidents du DOJO SAINT-LÉONARD demandent le changement des tatamis usés de la Salle Marie Madeleine BABIN.

Le Département de la Seine-Maritime versant au DOJO une subvention d'un montant de 2.100,00 € pour l'acquisition de ce matériel, il est donc accordé à l'unanimité à l'Association, après avis favorable de la commission de Finances réunie le 02 Avril 2008, une subvention exceptionnelle de 3.341,80 € pour l'achat de 100 tatamis (le montant total de la facture s'élevant à 5.441,80 € TTC).

### **Adopté à l'unanimité**

### **QUESTION N° 02 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Nous avons délibéré lors de la séance du 1er Juillet dernier sur la Décision Modificative n° 1. Suite à de nouvelles rectifications, il a été procédé à des modifications tant sur la section Fonctionnement que sur la section Investissement (demande de subvention pour l'affaissement du trottoir route du Havre, location du photocopieur), la section Fonctionnement est équilibrée à 32.976,80 € la section Investissement est équilibrée à 25.040,00 €

### **Adopté à l'unanimité**

**QUESTION N° 03 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR 2 POSTES**  
Suite à l'arrêt de maladie, depuis plusieurs années, d'un agent du service « ménage » et de sa mise en inaptitude au travail, deux agents du même service ont effectué son remplacement régulièrement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à augmenter la durée hebdomadaire

de travail :

- de 9/35ème à 17,75/35ème pour un agent,
- de 8/35ème à 17/35ème pour l'autre agent à compter du 1er Octobre 2008 et après avis de la Commission Technique Paritaire de Seine-Maritime.

### **Accord à l'unanimité**

**QUESTION N° 04 : CRÉATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE ADMINISTRATIF**

Un agent administratif a fait valoir ses droits à la retraite. Nous devons effectuer son remplacement. Toutefois, la personne recrutée n'a pas le concours requis pour le poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à son embauche et à créer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe et supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe.

Ces modifications seront intégrées au BP.2008 de la façon suivante :

- Adjoint Administratif principal de 2ème classe catégorie C = 1
- Adjoint Administratif de 1ère classe catégorie C = 0
- Adjoint Administratif de 2ème classe catégorie C = 3

### **Accord à l'unanimité**

**QUESTION N° 05 : PARTICIPATION AU DÉPART EN RETRAITE D'UN AGENT ADMINISTRATIF**

Suite au départ en retraite d'un agent administratif qui souhaite quitter son activité le 31 Octobre 2008, Monsieur le Maire demande de délibérer pour verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'Association des Employés Municipaux.

Cette Association se chargera de regrouper les participations pour offrir un cadeau unique à cet agent qui lui sera remis lors de la manifestation organisés en son honneur.

### **Accord à l'unanimité**

**QUESTION N° 06 : AVANTAGE NATURE – SURVEILLANCE CANTINE DES PROFESSEURS DES ÉCOLES**

Depuis de nombreuses années, les surveillants de cantine, professeurs des écoles, bénéficient d'avantages en nature dont le calcul en pourcentage comprend 2,29 € par repas, alors que l'avantage nature repas des agents communaux s'élève à 4,25 €.

Il a été adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire pour considérer l'avantage

nature de base à 4,25 € par repas pour chaque professeur des écoles en surveillance. Ce montant sera revalorisé chaque année suivant le barème imposé par l'URSSAF. ceci à compter de la rentrée de Septembre 2008.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **QUESTION N° 07 : PROJET D'ATTRIBUTION D'UN DÉFIBRILLATEUR PAR LE DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire nous demande de délibérer pour l'implantation d'un défibrillateur mis à disposition par le Département de Seine-Maritime. Deux personnes ayant en charge le suivi de l'action sur la Commune seront également nommées.

Il est décidé à l'unanimité que :

- le défibrillateur sera posé Salle Henri Lambert, en façade,
- les deux personnes chargées de la maintenance seront Monsieur Michaël BROCHARD, Garde Champêtre, Monsieur Daniel CAVELIER, Conseiller Municipal

### **Adopté à l'unanimité**

#### **QUESTION N° 08 : AUTORISATION DE SE PORTER « PARTIE CIVILE »** Malheureusement, chaque année, au moment des vacances scolaires, des dégradations

sont constatées dans la Commune. Fin Juillet, Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ, Adjoint, présent à ce moment, a déposé plainte contre « X » au Commissariat de Police de FÉCAMP en confiant au gardien de la paix des objets pouvant porter des empreintes.

Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de se porter « Partie Civile » au nom de la Commune de SAINT-LÉONARD :

- pour cette affaire, si les contrevenants sont retrouvés et que Monsieur le Procureur de la République le juge utile,
- pour les autres affaires à venir et ce, pour la durée de son mandat,
- pour signer toutes les pièces afférentes à ces affaires.

Monsieur le Maire ne manquera pas de faire part au Conseil Municipal de tous les faits de Tribunal où il lui serait demandé de comparaître.

### **Accord à l'unanimité**

#### **QUESTION N° 09 : DEMANDE DE SUBVENTION – AGRANDISSEMENT PARKING DE L'ÉCOLE**

Il a été adopté à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à choisir le matériau pour la création du parking. La solution « alvéoles engazonnées » est retenue, par souci de l'environnement.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **QUESTION N° 10 : CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA CLÔTURE DU PRESBYTÈRE**

Les propriétaires du terrain cadastré ZI.345 et 346 souhaitent élargir leur passage pour pouvoir entrer leur voiture.

**Accord à l'unanimité.** Toutefois, la terre devra être contenue par un mur de soutènement de la même hauteur que le mur actuel.

**QUESTIONS DIVERSES** Remerciement aux bénévoles de J.S.S.L. 76 pour les travaux faits à l'intérieur et à l'extérieur des vestiaires du stade.